

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Notre pratique de prévention spécialisée

Les éducateurs de prévention spécialisée rencontrent **les jeunes et les familles**, dans leur milieu naturel de vie, **sans** qu'existe un **mandat administratif** ou **judiciaire nominatif**.

L'action éducative respecte donc la **libre adhésion** et l'**anonymat**. Cette relation est basée avant tout sur la confiance mutuelle qu'il s'agit de gagner et de préserver.

Les services se penchent quotidiennement sur les processus de marginalisation et mènent des **actions spécifiques** pour offrir des **réponses adaptées**.

La prévention spécialisée est un **creuset d'innovation** : par sa présence quotidienne auprès des populations, elle en perçoit les besoins et construit des réponses sans cesse renouvelées, profitant de dispositifs existants tels que « Promeneurs du net » par exemple, ou déposant des projets en réponses aux constats effectués sur chaque territoire (conventions avec les collèges, ateliers de remobilisation des jeunes, pré-insertion des jeunes...)

Notre association cherche constamment à maintenir la qualité des maillages existants, mais aussi à développer des réponses nouvelles, pertinentes et efficaces, en lien avec les **réseaux partenaires** qu'elle s'efforce toujours d'enrichir.

Pour ce faire, chaque service met en œuvre un **projet social éducatif de territoire**.

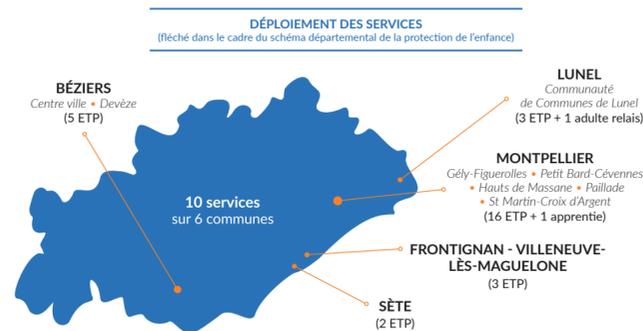
DISPOSITIF « PROMENEURS DU NET »



Suite à l'expérimentation très positive menée en 2017 en partenariat avec la CAF, nous avons souhaité poursuivre la démarche et développer des pratiques éducatives numériques sur chaque secteur d'intervention.

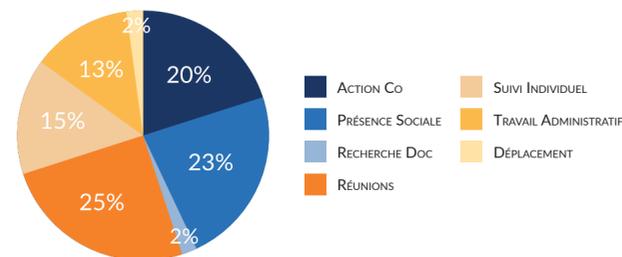
En 2018, 7 salariés ont suivi la formation PDN initiée par la CAF, et nous avons instauré une commission numérique dans le souci d'encadrer ces pratiques tant du point de vue éthique que juridique.

Aujourd'hui, notre établissement compte donc 9 promeneurs du net.



10 services d'éducateurs de prévention spécialisée encadrés par 3 responsables d'unités d'intervention sociale mènent des actions socio-éducatives sur l'ensemble du département en direction des jeunes de 11-21 ans et de leurs familles.

PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES 10 SERVICES EN 2018



- 58% du travail mené directement avec le public :
 - présence sociale : 23%
 - accompagnement individuel éducatif : 15%
 - actions collectives éducatives : 20%

Action éducative & insertion socio-professionnelle

Les chantiers éducatifs :

→ Outil d'accompagnement complémentaire à l'action de prévention spécialisée.

LES CHANTIERS ÉDUCATIFS (financement Ville - État)

SERVICES	NOMBRE DE JEUNES EN 2017	NOMBRE DE JEUNES EN 2018
Montpellier	56	65
CCPL (Lunel/Marsillargues)	12	11
Béziers	29	20
Sète	11	7
Frontignan/Villeneuve M.	28	15
TOTAL	130	118

OBJECTIFS :

- Offrir à des jeunes la possibilité de travailler sur une courte durée afin de mesurer leurs aptitudes et leur motivation dans un cadre de travail ;
- Repérer des capacités à s'inscrire dans un processus d'insertion professionnelle ;
- Permettre aux jeunes d'adapter leurs comportements et d'avoir une expérience positive ;
- Pouvoir impulser un accompagnement avec des jeunes repérés par la justice (prévention secondaire).

Actions éducatives collectives

→ Sorties à la journée ou séjours orientés vers des pratiques sportives, culturelles...

OBJECTIFS : sociabiliser (créer du lien / construire une relation pour travailler avec le jeune et sa famille) ; produire une dynamique de reconstitution du lien social entre les communautés (promouvoir et contribuer à la citoyenneté, la laïcité et le vivre ensemble / soutenir la parentalité sur des thématiques précises) ; mieux connaître le tissu social local et développer le « réseau jeunes ».

LES ACTIONS COLLECTIVES

SERVICES	NOMBRE DE PARTICIPANTS 2017	NOMBRE DE PARTICIPANTS 2018
CCPL (Lunel/Marsillargues)	91	151
Cité Gely - Figuerolles	284	204
St Martin - Croix d'Argent	366	385
Petit Bard - Cévennes	273	445 *
Paillade	151	120
Hauts de Massane	294	1685 *
Béziers Centre-ville	120	115
Béziers - Devèze	87	73
Sète	76	159
Frontignan - VLM	413	176
TOTAL	2155	3313

REMARQUES :

- Cévennes-Petit Bard : sur les 445 personnes bénéficiaires, 200 l'ont été lors d'une Journée prévention routière.
- Hauts de Massane : sur les 1685 personnes bénéficiaires, plus de 1200 l'ont été lors de journées conviviales sur le quartier.
- Certaines stabilité, à deux exceptions près :
 - Hausse importante des actions sur Sète : aujourd'hui l'équipe est stabilisée, les professionnels sont fortement investis sur différentes actions partenariales (éducation nationale, santé...) qui permettent des liens avec un public plus important.
 - Baisse sur Frontignan/Villeneuve-lès-Maguelone : la ville de Frontignan nous a fait savoir son souhait de rediscuter la convention qui nous lie, ce qui a déstabilisé le service et posé de nombreuses questions. Une nécessité de renouvellement a été perçue et ressentie par les professionnels en place : aussi fin 2018 l'équipe a été entièrement renouvelée dans le cadre de la mobilité interne.

LES SÉJOURS

SERVICES	NOMBRE DE JEUNES 2017	NOMBRE DE JEUNES 2018
Béziers	10	23
CCPL (Lunel/Marsillargues)	2	0
Frontignan - VLM	26	20
Cité Gely - Figuerolles	0	0
St Martin - Croix d'Argent	25	7
Hauts de Massane	50	148 (dont 48 en séjours autonomes, 80 en séjours familles, 20 en séjours parents/fils)
Paillade	18	39 (dont 35 en séjours famille)
Petit Bard - Cévennes	13	12
Sète	5	10
TOTAL	132	259

11 139 contacts dans la rue

Une baisse importante du nombre de contacts dans la rue (- 41% de 2017 à 2018). L'association a changé de logiciel de base de données en septembre 2017.

Cette première année d'exploitation a été marquée par une prise en main nécessitant adaptations, modifications et sessions de formation, mais également par des dysfonctionnements liés aux paramétrages (perte des données sur une période de 2 mois notamment) qui se répercutent sur le nombre de contacts.

D'autres facteurs entrent en ligne de compte :

→ Sur certains territoires (Montpellier, Petit Bard et Croix d'Argent notamment), nous constatons moins de groupes dans la rue. Les jeunes se déplacent vers d'autres quartiers ;

→ Sur la Cité Gely (Montpellier), compte tenu de l'insécurité liée au trafic de stupéfiants, nous nous sommes partiellement retirés (suspension du travail en soirée) ;

→ Les demandes d'accompagnement individuel augmentent et prennent le pas.

	MOINS DE 12 ANS	12-17 ANS	18-21 ANS	22-24 ANS	25 ANS
HOMME	573	3176	2036	1334	776
FEMME	296	1874	499	123	479
TOTAL	869	5050	2535	1457	1255

- 12/21 ans : notre cœur de cible est bien la tranche d'âge spécifiée dans notre convention avec le Conseil départemental au titre de la protection de l'enfance. Remarque : public majoritairement masculin.

- 1014 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement éducatif individualisé : hausse du nombre d'accompagnements individuels (+23%) et du temps qui y est consacré. Les services constatent des problématiques multiples, lourdes, avec des accompagnements nécessitant un temps de travail conséquent. Cette augmentation est logique du fait du travail d'implantation aujourd'hui réalisé sur tous les territoires (dernière implantation en 2012). Les professionnels sont repérés et acceptés, la confiance est installée et les sollicitations d'aide sont plus nombreuses.

Projet Social Éducatif de Territoire (PSET)

En 2018, à la suite de l'évaluation interne des services, nous avons écrit et finalisé notre projet d'établissement. Nous avons mené ce travail dans une démarche participative impliquant l'ensemble des salariés de l'APS 34 ainsi que les membres du Bureau.

Ce travail coopératif s'est appuyé sur les réalités professionnelles des acteurs de la prévention spécialisée et sur leurs connaissances des publics et des territoires.

Afin de transcrire de manière opérationnelle notre nouveau projet d'établissement, et proposer une lecture fine de son adaptation au sein de nos 5 secteurs d'interventions, nous l'avons décliné en Projets Sociaux Educatifs de Territoires (PSET). En effet, si les principes et méthodes d'intervention sont communs à l'ensemble de nos services, et si la connaissance des publics (jeunes, familles et habitants) mais aussi des partenaires associatifs et institutionnels nous permet d'intervenir au plus près des besoins, les réalités territoriales sur le département sont diverses, et nécessitaient de revisiter nos diagnostics.

Nous avons ainsi construit 8 PSET pour l'ensemble des territoires d'intervention de l'APS 34 : Béziers, CCLunel, Frontignan-Villeneuve-lès-Maguelone, Montpellier Centre, Montpellier Nord, Montpellier Ouest, Montpellier Sud, et Sète.

Ces projets territoriaux renouvellent nos priorités au sein des territoires et proposent les lignes directrices d'intervention pour les 3 années à venir.

Ils seront présentés à nos partenaires dès la rentrée 2019.

DISPOSITIF DE PRÉVENTION DES RADICALITÉS

Le SAAF, Service d'Accompagnement et d'Aide aux Familles

Cellule de suivi dans le cadre de la prévention de la radicalisation.

Dispositif opérationnel depuis juillet 2015.

Participation à la cellule de lutte contre la radicalisation du département de l'Hérault. Dans le cadre de l'instruction du comité de suivi, une formatrice de l'APS 34 rencontre des jeunes et leurs familles et met en œuvre un accompagnement social éducatif.

OBJECTIFS :

- Accompagner les familles qui signalent des situations inquiétantes et dont un membre est en voie de radicalisation ;

- Réaliser, en concertation avec les différents acteurs de la cellule dédiée, une évaluation sociale de la famille et, plus largement, du contexte de vie et de l'entourage dans lequel le jeune évolue (enseignants, médecins, animateurs, assistante sociale, etc.) afin d'étayer le travail et d'accéder à une vision globale ;

- Rencontrer la famille et l'entourage direct ;
- Proposer un mode de prise en charge adaptée à la famille et au jeune ;
- Mettre en place un tableau de suivi travaillé en fonction des besoins du comité de suivi.

45 dossiers instruits depuis la création du dispositif, dont 12 nouveaux en 2018

DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

OBJECTIFS :

- Prendre en charge les élèves exclus temporairement ou définitivement des collèges, afin d'éviter la prise de distance vis-à-vis de l'institution scolaire, de répondre au mieux à leurs problématiques et à leur compréhension de la sanction, et de prévenir le décrochage scolaire ;
- Éviter l'errance pendant la période d'exclusion.

À LUNEL

Dispositif d'Accompagnement pendant l'Exclusion Temporaire (AET) qui se déploie sur les 2 collèges de la ville.

- Opérationnel depuis le 30 mai 2017
- Entrées et sorties permanentes
- Accueil de 1 à 6 élèves

22 élèves ont été accueillis durant l'année scolaire 2017-2018

À MONTPELLIER - LA MOSSON

Programme d'Accueil et d'Accompagnement pour la Réussite Éducative (PAARE) qui se déploie sur 3 collèges du secteur.

- Opérationnel depuis octobre 2010
- Entrées et sorties permanentes
- Accueil de 1 à 6 élèves, à raison de 5 h/jour
- Lieu d'accueil : centre social de la Mosson

60 élèves ont été accueillis durant l'année scolaire 2017-2018

Le dispositif s'appuie sur un partenariat fort avec les 2 collèges, des associations culturelles et sportives et des structures institutionnelles.

Les élèves exclus entre 2 et 8 jours sont orientés par leur établissement avec l'accord préalable des parents et dans le cadre d'une convention établie entre le collège et l'APS 34. Afin de formaliser l'adhésion au dispositif, un engagement est signé par les parents, l'élève, et le référent de l'APS 34.

Le dispositif AET est désormais bien repéré et reconnu, avec pour effet une sollicitation accrue de la part des collèges de Lunel qui se répercute sur le nombre d'élèves accueillis (augmentation depuis septembre 2018).

Dispositif proposé aux parents de l'élève exclu par le collège qui, après accord, transmet au PAARE les éléments nécessaires à la prise en charge. L'accueil est contractualisé par une convention entre l'APS 34, les parents et l'élève.

Le fil rouge de cet accueil consiste en un travail transversal sur le comportement de l'élève, tout en maintenant le lien aux apprentissages scolaires (30% du temps).

Une équipe pluridisciplinaire travaille prioritairement sur 2 axes : identification des difficultés de l'élève et mise en place d'un parcours adapté. Des espaces temps sous forme d'ateliers sont mis en place au travers d'une expression libre. Ils favorisent l'émergence d'une réflexion menant à une prise de conscience et à une responsabilisation assumée. Le caractère volontariste de la démarche participe à cet objectif.

Les actions de l'APS 34 sont conduites grâce au financement des institutions suivantes :



L'APS 34 est une association autorisée et conventionnée par le Conseil départemental de l'Hérault au titre d'une mission de prévention spécialisée relevant de la protection de l'enfance.

APS 34 : Miniparc Bât. 4 - 912, rue de la Croix-Verte 34090 Montpellier - Tél : 04 67 75 22 29 - Courriel : secretariat@aps34.fr
www.aps34.fr



ASSOCIATION PRÉVENTION SPÉCIALISÉE 34

L'Association de Prévention Spécialisée 34 (APS 34) regroupe 3 services intervenant sur 3 champs :

La lutte contre le décrochage scolaire
↓
dispositifs PAARE et AET

La protection de l'enfance (ancrage de notre action)
↓
service Prévention spécialisée

La prévention des radicalités
↓
dispositif SAAF

2018 : encore une année très remplie !

Finalisation de nombreux chantiers internes qui ont demandé un investissement important et pluriel des professionnels et des administrateurs.

L'année 2018 a vu l'aboutissement de nombreux travaux et projets, notamment :

- Le renouvellement du projet d'établissement et la validation des orientations ;
- L'élaboration d'une nouvelle convention avec les communes de Montpellier et Frontignan. Ce travail nous a permis de recueillir les attentes et les interrogations des collectivités et de réajuster nos actions en direction des publics ;
- La finalisation de la négociation d'un accord d'entreprise, élaboré dans le souci de garantir une présence sociale souple et adaptée sur les territoires, mais aussi de préserver l'articulation vie privée-vie professionnelle des salariés. Cet accord instaure une annualisation du temps de travail, des plages horaires collectives obligatoires, 3 séquences hebdomadaires de travail de rue identifiées annuellement et un week-end minimum travaillé par mois ;
- Le développement des pratiques éducatives numériques et le déploiement des « Promeneurs du net » sur tous nos services ;
- Le recueil et la formalisation de témoignages et de paroles de jeunes ;
- Un important mouvement de mobilité interne amenant de nouvelles dynamiques, tant individuelles que collectives, au sein des différents services ;
- Une grande diversité et une richesse des actions de prévention menées par les différents services sur le département, dans les domaines culture, sportif, sensibilisation à l'environnement, insertion socio-professionnelle, etc.

Mais aussi, des administrateurs toujours très investis : 515 heures de bénévolat, hors déplacement, consacrées à la gestion de l'APS 34.

Merci à nos partenaires et financeurs pour la qualité de la relation, leur confiance et leur soutien au bénéfice des jeunes et de leurs familles : le Conseil départemental de l'Hérault ; les services de l'état ; les communes partenaires ainsi que l'ensemble des acteurs de proximité, associatifs ou institutionnels, sans la coopération desquels nous ne pourrions mener à bien nos missions.